

COLLEGE PRIVE BILINGUE MONTESQUIEU (CPBM)	Département d'HISTOIRE GEOGRAPHIE et ECM	Session d'Octobre 2025 125	
Epreuve de : ECM	Classe de : P A/C/D	Durée : 2H	Coef :2
Evaluation N° :1	Enseignant : Mme THATSSI MBATCHOU Marion Brenda		

PARTIE A : ÉVALUATION DES RESSOURCES (9PTS)

- 1- Dans une production de 10 à 15 lignes, analyse les objectifs poursuivis par le DROIT International Humanitaire (. 5pts)
- 2- Travaux Dirigés



- a- Relève 02 attitudes citoyennes contenues dans ce document. (2pts)
- b- Présente 02 bienfaits liés à ces attitudes. (2PTS)

Partie B : Vérification de l'agir compétent. (9pts)

Thème : Les attitudes rétrogrades tendent à réduire la femme à une « sous-homme », mais aujourd'hui, le Cameroun s'emploie à les valoriser.

Document 1 : Violence conjugale



Source : Almo Foumane et als, *le Petit citoyen*, Afrédit, Yaoundé, 2006, p.54.

Document 2 : Lutte pour les droits de l'homme ...

En prison, le spectacle des brutalités infligées aux femmes produisit chez moi une sorte d'éveil progressif à leurs problèmes. Je devins très au fait de leur participation décisive au mouvement des droits de l'homme et à la lutte pour la liberté, la justice, la démocratie, et contre l'exploitation de notre terre et de nos ressources par des puissances étrangères. J'ai vu aussi combien les femmes pouvaient être directes et courageuses. Par exemple, nous avons fait deux grèves de la faim quand j'étais en prison : eh bien, c'était des femmes, pour la plupart qui étaient à l'avant-garde (...) enfin, et cela je l'ai vu moi-même, les femmes sont des objets d'intimidation et de terreur sexuelles pour les forces armées qui s'emploient à supprimer la contestation.

Mais la prise de conscience n'est que le premier pas. Notre mouvement milite aussi pour les droits démocratiques des femmes et pour qu'elles aient une place égale dans la société. Puisque les intérêts étrangers sont si puissants dans notre pays, le mouvement des femmes lutte pour que soit mis un terme aux abus des sociétés étrangères, des touristes, et des intérêts militaires qui nuisent à nos femmes et à toute notre société.

Quand on parle des soins aux enfants - ou, plutôt, du manque de moyens pour les soigner -, ce n'est pas un problème qui concerne seulement les femmes. Quand on parle de bas salaires, ce n'est pas simplement un problème de femme, même s'il s'agit bien là d'une double exploitation. Quand on parle de responsabilités parentales ce n'est pas simplement un problème qui concerne avant tout la femme. Ce sont nos conditions de vie inhumaines, la pauvreté, qui nous empêchent d'être de bons parents.

Source : Neila SANCHO, *Le Monde diplomatique*, mars

Document 3 : les missions de la femme et de la famille au Cameroun

Article 1: Le Ministère de la femme et de la famille (MFF) élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'intégration de la femme dans le processus du développement en matière d'intégration de la femme dans le processus du développement (...)

Article 2 : la MFF travaille en partenariat avec l'ensemble des Ministères et plus particulièrement chargé de :

- Conduire avec le Ministère de la santé, la politique du gouvernement en matière de planification familiale, de prévention des risques liés à la santé maternelle et infantile, la sensibilisation aux bonnes pratiques liées à la petite enfance (...)
- Définir conjointement avec le Ministère du travail, le cadre légal et la mise en application des dispositions liées à la protection du droit des femmes,
- Elaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'insertion professionnelle des femmes vulnérables (notamment celles opérant dans l'informel)

Extrait de la loi n° 171 /AN / 17 / 7ème L du 27 /04 /2017 portant organisation du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF)

Document 4 : la situation effroyable des droits de la femme

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention dite d'Istanbul), ratifiée par la France le 4 juillet 2014, définit les violations à l'égard des femmes comme « tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptible d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique » De cette définition émergent deux points :

Le premier est que ces violences peuvent être de multiples formes. Elles sont physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques....

Le second point est que ces diverses manifestations de la violence à l'égard des femmes reposent sur un socle commun. En effet, qu'il s'agisse des violences conjugales, des violences sexuelles, du harcèlement sexuel ou encore des différentes formes de contraintes que l'on fait sur la sexualité des femmes (mutations sexuelles féminines, mariages forcés, etc)

Source : Sophie, Simon, 2014- « Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte », Les Tribunes de la santé 2014 / 3 n° 44 ([www.cairn.info / revue- les-tribunes – de- la publiques de -la santé 1. htm](http://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-santé-1.htm))

Consigne : les femmes dans le monde sont victimes de nombreuses violations de leurs droits dont la protection est devenue une préoccupation de toute la communauté internationale. Rédige une production cohérente dont les grandes lignes reposent sur les tâches ci-après :

- 1- Présente trois actes de violation des droits de la femmes (3pts)
- 2- Identifie et présente deux instruments de protection des droits de la femme (3pts)
- 3- Propose deux solutions permettant de lutter contre les violences faites aux femmes au Cameroun.

Présentation :2PTS